



Syndicat Départemental de la
PROPRIETE PRIVEE RURALE du LOIRET
PPR 45
www.propriete-rurale45.com
E.mail : contact@ppr45.fr



Le 26 Janvier 2024

MESSAGE DU PRESIDENT

La colère agricole : retrouvons du bon sens pour servir l'avenir

Une juste rémunération de leur travail demandent les agriculteurs, comment pourrait-on ne pas être d'accord ! C'est le gage d'une économie agricole bénéfique à tous dont notre pays a besoin pour retrouver sa place.

L'excès de normes dénoncé par les agriculteurs, nous le partageons nous aussi propriétaires :

- La constitution de réserves d'eau de pluie pour la redistribuer en été est du bon sens ;
- Le nettoyage des fossés pour éviter qu'ils ne débordent, réduisant ainsi le risque des inondations, est du bon sens ;
- La replantation de haies pour favoriser la biodiversité et l'ombrage naturel est du bon sens ;
- L'entretien des haies sans contraintes excessives est du bon sens. Pas moins de 14 normes entre la France et Bruxelles !
- Les contraintes trop nombreuses des schémas directeurs (SDREA), sources d'inefficacité

Que nous soyons exploitants agricoles ou propriétaires, il est capital de redonner aux acteurs plus de liberté d'entreprendre.

À PROPOS DE LA FNPPR

La Fédération Nationale de la Propriété Privée Rurale est la seule association professionnelle indépendante qui représente et défend les intérêts de plus de 4 millions de propriétaires agricoles et ruraux. Cette association existe dans sa forme actuelle depuis les lois agricoles de 1946.

L'objectif de la Fédération est de créer un modèle économique, dynamique et équilibré conciliant le capital, l'agriculture et son environnement. En France aujourd'hui, l'agriculture représente environ 28 millions d'hectares pour une valeur proche de 170 milliards d'euros.

La vocation de la Fédération auprès de ses 10 000 adhérents est :

- De les informer sur les évolutions législatives et autres via la parution d'une revue bimestrielle ;
- De les aider dans la gestion de leur patrimoine rural au travers des conseils donnés par les juristes ;
- De les représenter tant au niveau régional que national dans toutes les instances qui sont parties prenantes à la vie rurale.

Pour en savoir plus : www.propriete-rurale.com

Cordialement Denis LABELLE